

# Qu'est-ce que le territoire français ?

## 1 La France : un morceau d'Europe

Le territoire français européen, d'une superficie de 550 000 km<sup>2</sup>, a une forme massive : il ressemble à un hexagone. A l'est, il est largement ouvert sur le continent européen. Il a des frontières terrestres communes avec 6 pays européens (la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Espagne). A l'ouest et au sud, le territoire français s'ouvre sur trois grandes façades maritimes : la mer du Nord, l'océan Atlantique, la mer Méditerranée.

## 2 Des territoires dispersés sur cinq continents

La France n'est pas composée que de la Métropole. Elle comporte aussi des départements, régions et collectivités d'Outre-mer (DROM et COM) qui sont situés très loin de la Métropole, dans l'océan Atlantique, l'océan Indien, l'océan Pacifique et l'Antarctique. La plupart sont des îles tropicales. Seule la Guyane est sur le continent sud-américain. Certains territoires sont en zone froide, comme la terre Adélie ou les îles Crozet et les Kerguelen. L'Outre-mer français est soumis à des climats particuliers et est davantage exposé que la Métropole à des risques naturels : cyclones, tremblements de terre, éruptions volcaniques.

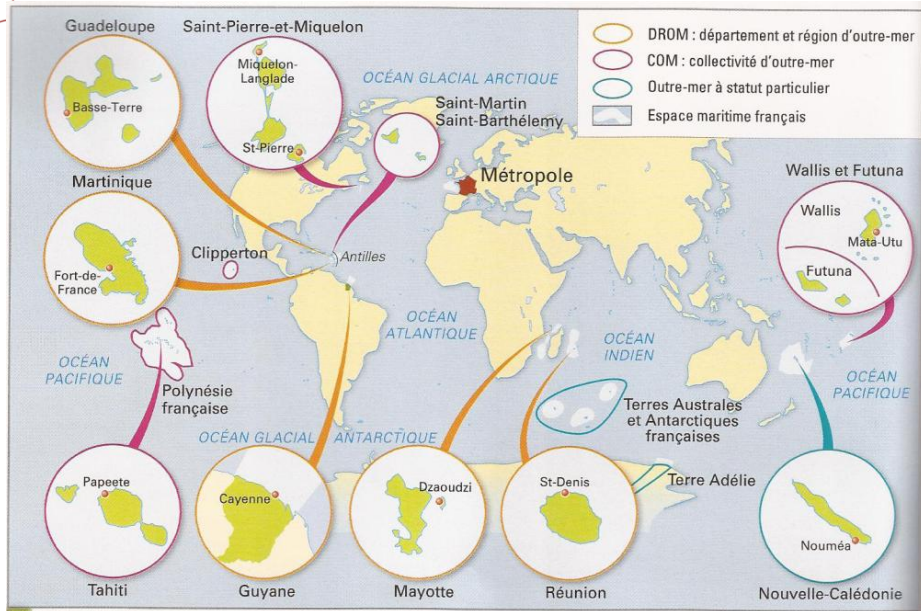
## 3 L'Hexagone français



## 4 Une lente construction

La forme actuelle de notre territoire est le résultat d'une lente construction, commencée dès le Moyen-Age à partir du domaine royal de l'Île-de-France. Les frontières actuelles sont nées d'alliances, de guerres et de traités qui ont agrandi le territoire français jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, avec l'annexion en 1861 de Nice et de la Savoie. Depuis, en dehors des périodes de guerre, les frontières de la France métropolitaine n'ont pas changé.

## 5 La France d'Outre-mer



Éléments de connaissances et de compétences : Localiser sur un planisphère les départements, les régions et les collectivités d'outre-mer. Connaître les limites de la France métropolitaine, appréhender les grandes étapes de la formation du territoire français.

# Qu'est-ce que le territoire français ?

6

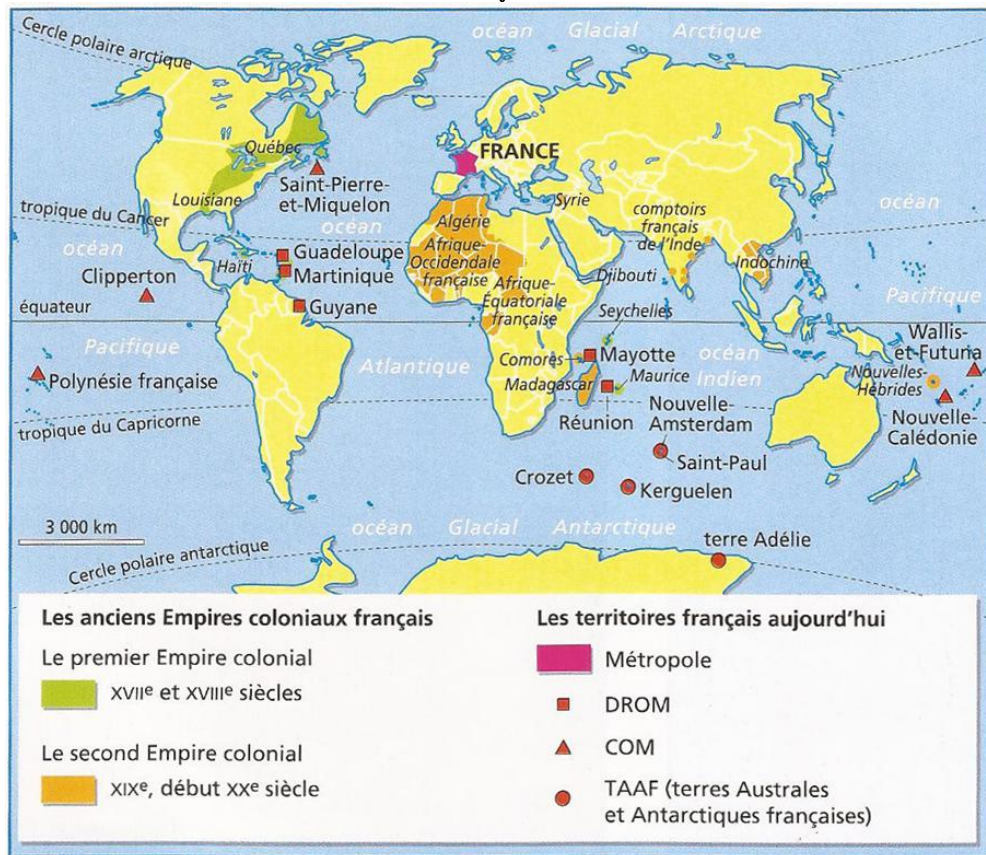
## L'héritage d'un passé colonial

Les DROM-COM sont des territoires hérités de l'Empire colonial français. Ces territoires ont été peuplés en partie par la contrainte, par la traite des Noirs, comme dans les Antilles où l'esclavage n'a été aboli qu'en 1848.

En 1946, les Antilles (Martinique et Guadeloupe), la Guyane et la Réunion sont devenus des départements d'Outre-mer (DOM). Depuis 2003, ce sont des départements et régions d'Outre-mer (DROM). Mayotte est devenue DOM à son tour en 2011. Wallis-et-Futuna, la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont des collectivités d'outre-mer (COM) et disposent d'une certaine autonomie. La Nouvelle-Calédonie et les terres Australes et Antarctiques ont des statuts particuliers de large autonomie.

7

## Les territoires français dans le monde



## Lexique

**COM** : collectivité d'Outre-mer. Créées en 2003, elles ont des statuts particuliers pour tenir compte de leurs intérêts propres.

**DROM** : département et région d'Outre-mer

**Outre-mer** : territoires français situés au-delà des mers.

**Territoire** : espace approprié par une société, limité par des frontières et géré par un pouvoir politique.

# Qu'est-ce que le territoire français ?

En raison de son **histoire coloniale**, la France conserve des territoires dispersés dans le monde, qu'on désigne sous le nom d'**Outre-mer**. La plupart des **départements, régions et collectivités d'Outre-mer (DROM-COM)** sont des **îles tropicales** (Martinique, Guadeloupe, la Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française) situées **dans tous les océans du globe**.

Grâce à ces territoires, la France est présente partout dans le monde.

## Lexique

**COM** : collectivité d'Outre-mer. Créées en 2003, elles ont des statuts particuliers pour tenir compte de leurs intérêts propres .

**DROM** : département et région d'Outre-mer

**Outre-mer** : territoires français situés au-delà des mers.

**Territoire** : espace approprié par une société, limité par des frontières et géré par un pouvoir politique.